



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE

AUG 23 1982



Distr.  
GENERALE

S/15369  
20 août 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 20 AOUT 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU  
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que l'exposé figurant dans la note du 13 août 1982 de la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Argentine sur certains incidents mettant en cause des navires de pêche argentins à proximité des îles Falkland (S/15361) est inexact.

Durant la période en question, les forces britanniques et des navires de pêche argentins se sont effectivement trouvés face à face, mais les forces britanniques se sont essentiellement contentées d'identifier les navires en question et de s'informer des raisons de leur présence, mais les détails de ces incidents ne correspondent pas aux déclarations contenues dans la lettre de l'Argentine. Les faits sont les suivants : une première fois (le 5 août), un navire de pêche argentin (le "Harengus") a été trouvé nettement à l'intérieur de la zone de protection de 150 milles marins notifiée au Conseil de sécurité dans la lettre de M. Whyte en date du 22 juillet 1982 (S/15307). Le "Harengus" prétendait se rendre sur des lieux de pêche habituels argentins mais une fois qu'il a été vérifié qu'il n'existait en fait aucun lieu de pêche habituel dans ces parages, ce navire de pêche a quitté la zone de protection sans protestation. Le 7 août, le "Harengus" a été repéré juste en dehors de la zone de protection mais il a brusquement changé de cap et s'est éloigné de la zone lorsqu'un hélicoptère du navire de guerre britannique "Danae" l'a survolé. Pendant la nuit du 9 au 10 août, le "AP III" a été trouvé juste en dehors de la zone de protection. Le navire de guerre britannique "Birmingham" lui a demandé de s'identifier. Le "Harengus" l'a fait et a ensuite poursuivi sa route vers Ushuaia. Dans la nuit du 10 au 11 août, le "Usurbil" a été vu juste en dehors de la zone de protection par le navire de guerre britannique "Diomedes" et il a été prié de rester au large de cette zone. En aucun cas, les navires de guerre britanniques n'ont recouru à la menace ni à l'emploi de la force. Il est cependant certain que ni le "Harengus" ni les autres navires de pêche en question n'avaient tenu compte de la demande figurant dans la lettre de M. Whyte, en date du 22 juillet, de ne pas pénétrer dans la zone de protection sans

accord préalable du Gouvernement britannique. Mon gouvernement m'a donc prié de bien préciser qu'il y a lieu de respecter sa demande, telle qu'énoncée dans ladite lettre en vue de minimiser les risques de malentendu ou d'affrontement accidentel.

Dans la lettre de l'Argentine, il est également prétendu que le Royaume-Uni chercherait à empêcher l'exploitation par l'Argentine des ressources naturelles des zones relevant de sa juridiction. Le Gouvernement argentin sait parfaitement cependant que le Royaume-Uni n'a jamais accepté les prétentions argentines sur les zones de pêche ni reconnu sa juridiction sur le plateau continental au-delà de la ligne équidistante de l'Argentine et des îles Falkland et que le Gouvernement du Royaume-Uni a, à plusieurs reprises, réservé les droits des îles Falkland sur leurs propres ressources maritimes conformément au droit international. Par conséquent, l'allégation selon laquelle le Royaume-Uni aurait cherché à porter atteinte à l'exercice légitime par l'Argentine de sa juridiction sur ses ressources marines est infondée. Cependant, étant donné qu'il est prétendu dans la lettre de l'Argentine que le Royaume-Uni est responsable de toute aggravation de la tension dans la région, le Royaume-Uni tient, une fois de plus, à appeler l'attention sur les raisons qui l'ont amené à maintenir une zone de protection de 150 milles marins. Le Royaume-Uni a certainement le droit et le devoir, en vertu du droit international et notamment des dispositions de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, de défendre le territoire des îles Falkland contre toute agression. Il n'est pas possible d'oublier que les îles ont été envahies et occupées par l'Argentine le 2 avril et ont dû être libérées par les armes. Depuis la réinstauration de l'autorité britannique le 14 juin, le Gouvernement argentin s'est contenté de déclarer qu'il y avait une cessation de facto des hostilités. Il n'a pas voulu déclarer une cessation définitive des hostilités ou renoncer à un éventuel recours illégal à la force. Dans ces conditions, la zone de protection reste indispensable à la défense des îles. Si l'Argentine désire réellement réduire la tension qu'elle a créée dans cette zone en avril et dont elle est la seule responsable, elle doit évidemment tout d'abord donner son accord à une cessation définitive des hostilités. Entre-temps, le respect par les navires civils argentins de l'interdiction de pénétrer dans la zone de protection, sauf accord préalable du Royaume-Uni, ne saurait qu'être bénéfique à tous, compte tenu de la regrettable atmosphère de tension actuelle. Il revient donc aux navires et aéronefs civils argentins ayant des raisons légitimes de vouloir pénétrer dans la zone de protection, d'obtenir l'accord préalable des autorités britanniques. Sans un tel accord, tout navire ou aéronef civil argentin trouvé dans la zone de protection sera prié d'en sortir.

La demande, formulée dans la lettre de l'Argentine, du retrait des forces britanniques de la zone et de l'ouverture de négociations de bonne foi tendant à une solution définitive du différend sur la souveraineté méconnaît entièrement les incidences des événements récents. En effet, l'Argentine feint d'ignorer que c'est sa volonté de recourir à l'agression militaire pour affirmer ses prétentions territoriales sur les îles Falkland et leurs dépendances qui est la principale cause de tension dans l'Atlantique sud. Des négociations de bonne foi étaient en fait en cours lorsque l'Argentine les a interrompues en procédant sans provocation à une invasion militaire. On sait comment l'Argentine a constamment fait fi avec le plus grand cynisme de la demande obligatoire qui lui a été faite par le Conseil de sécurité de se retirer. Il a été mis fin à l'occupation de l'Argentine, mais à

un prix considérable. La vie des habitants des îles a été gravement perturbée et le comportement de l'Argentine depuis le 2 avril, et en particulier son refus d'accepter la cessation des hostilités, les prive de la confiance dont ils ont besoin pour faire face à leur avenir et empêche la Grande-Bretagne et la communauté internationale de croire que l'Argentine soit disposée à s'engager dans des négociations de bonne foi. La référence qui est faite dans la lettre de l'Argentine à la situation coloniale injuste qui règnerait actuellement dans l'île est audacieuse compte tenu de la récente tentative de ce pays de soumettre les îles Falkland à une domination étrangère. La lettre tente, par une argumentation spé cieuse, de dissimuler le peu de cas que fait l'Argentine du droit à l'autodétermination et surtout de faire oublier son recours injustifié à la force, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de l'appel direct lancé par le Conseil de sécurité ainsi qu'au mépris des principes auxquels la majorité écrasante des Etats Membres sont attachés dans la conduite de leurs relations internationales.

Il est stupéfiant que l'Argentine, pays agresseur, tente d'imposer unilatéralement les conditions de l'établissement d'une "paix effective et juste", préjugant en outre d'un règlement en sa faveur. Cette attitude qui montre que l'Argentine ne respecte pas les principes de la Charte des Nations Unies, y compris celui de l'autodétermination, ne peut que susciter des doutes quant aux véritables intentions de ce pays. Il est certain que, compte tenu des responsabilités revenant au Royaume-Uni envers la population des îles Falkland en vertu de la Charte des Nations Unies et en particulier de la nécessité de respecter le principe de l'autodétermination, ce serait faire preuve d'un manque total de réalisme que de s'attendre que la Grande-Bretagne puisse engager des négociations avec l'Argentine sur la question de la souveraineté. L'invasion argentine a radicalement modifié la situation. Le Royaume-Uni ne pourra pas, avant longtemps, retrouver sa confiance dans les intentions de l'Argentine et d'envisager l'ouverture de négociations sérieuses avec ce pays.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) J. A. THOMSON